

## COMPTE PERSONNEL DE FORMATION : PLUS QU'UN MOIS POUR RÉCUPÉRER VOS HEURES DE DIF

Vous avez jusqu'au 30 juin 2021 pour transférer vos anciennes heures de DIF (droit individuel à la formation) sur votre compte personnel de formation. Si l'opération n'est pas réalisée dans les temps, vos droits seront perdus.

La date limite approche ! Si vous faites partie des actifs qui disposaient d'un droit individuel à la formation (DIF) avant 2015, vous n'avez plus qu'un mois pour transférer vos anciennes heures sur votre compte personnel de formation (CPF). Pour rappel, jusqu'à fin 2014, le DIF était le dispositif qui permettait aux actifs de suivre des formations continues. Il a été supprimé au 1er janvier 2015, pour laisser la place au CPF.

Le transfert des anciens droits DIF vers le CPF n'est pas automatique : les salariés doivent réaliser eux-même l'opération. Ils doivent ainsi récupérer leur solde d'heures (les droits DIF étaient comptabilisés en heures et non en euros) sur leur bulletin de salaire de décembre 2014 ou de janvier 2015, ou bien demander une attestation à leur employeur de l'époque. Ils doivent ensuite rentrer ces droits dans leur compte CPF, via l'application mobile ou le site "Mon compte formation". Ils seront alors automatiquement convertis en euros. Une opération qui, si tout se passe bien, se fait en quelques clics seulement.

Pour les salariés qui rencontrent des problèmes car ils n'ont pas les justificatifs nécessaires pour réaliser cette opération, pas de panique : après avoir rempli un formulaire de contact sur "Mon compte formation", vous pouvez obtenir une attestation sur l'honneur de la part de la Caisse des dépôts, l'organisme qui assure désormais la gestion du CPF. Ce document vous permettra de récupérer vos droits. Pour plus de détails, vous pouvez vous rendre sur la page assistance dédiée au DIF.

>> *Notre service - Trouvez la formation professionnelle qui dopera ou réorientera votre carrière grâce à notre moteur de recherche spécialisé (Commercial, Management, Gestion de projet, Langues, Santé ...) et entrez en contact avec un conseiller pour vous guider dans votre choix*

6,3 millions d'actifs ont réalisé l'opération

Initialement, il était prévu que les actifs concernés aient jusqu'au 31 décembre 2020 pour réaliser ce transfert. Sauf qu'en novembre 2020, seuls 5 millions d'actifs avaient transféré leurs heures de DIF sur leur compte personnel de formation. Le gouvernement a donc décidé de donner davantage de temps pour réaliser l'opération, en repoussant l'échéance au 30 juin 2021. Depuis, un peu plus d'un million d'actifs supplémentaires ont réalisé l'opération : au total, 6,3 millions de personnes ont récupéré leurs heures de DIF sur leur CPF, d'après les dernières données de la Caisse des dépôts.

Malgré les différentes demandes des syndicats et des professionnels de la formation, il n'est pas question de repousser une nouvelle fois ou de supprimer la date limite du 30 juin. Si vous ne réalisez pas l'opération d'ici-là, vous perdrez donc vos droits acquis sur votre DIF. Selon les chiffres de l'organisme de formation Wall Street English, ce sont "près de 10 millions d'actifs" qui pourraient être concernés. Au risque de passer à côté d'une jolie somme d'argent. Cette dernière dépend du nombre d'heures accumulées sur le DIF. Au maximum, ce sont 120 heures qui pouvaient être stockées sur le DIF. Sachant qu'une heure de DIF correspond à 15 euros de droits à la formation, les actifs n'ayant jamais utilisé leur DIF pourraient récupérer au maximum 1.800 euros sur leur CPF.